

Optimiser sa collaboration avec l'agence d'emploi

Formation à destination des entreprises utilisatrices

2 jours

14 heures

Objectif professionnel : recourir à l'intérim engage directement la responsabilité de l'entreprise utilisatrice. Cette formation permet d'identifier les obligations qui lui incombent, elle contribue à sécuriser juridiquement ses pratiques et à tirer pleinement profit de la collaboration avec les agences d'emploi. Elle contribue aussi à fluidifier l'organisation interne et à garantir un accueil et un suivi professionnels des salariés intérimaires.

Objectifs pédagogiques :

Sécuriser le recours au travail temporaire

Garantir la parité de traitement

Assurer la sécurité des intérimaires

Encadrer le travail du salarié intérimaire

Collaborateur en charge de la relation avec les agences d'emploi

Prérequis : Aucun

1. Sécuriser le recours au travail temporaire

Identifier le cas de recours approprié et en assurer la justification formelle

Respecter les interdictions et les limites légales

Vérifier les contrats de mise à disposition

Gérer le délai de carence, les possibilités de renouvellement et les reports de terme

Contrôler le contrat de mise à disposition

Adapter le recours en cas de prolongation, changement de poste ou de tâches

Modalités pédagogiques : exercices de détermination du motif pertinent, de rédaction de justification, études de cas

2. Garantir la parité de traitement

Communiquer le salaire de référence applicable

Vérifier les classifications et les minimas conventionnels

Explicitier ses règles de paie (accords collectifs, usages...)

Définir les modalités de remboursement des frais professionnels

Modalités pédagogiques : études de cas

3. Assurer la sécurité des intérimaires

Transmettre à l'agence les informations essentielles sur le poste de travail : qualification, descriptif des tâches, conditions de travail, risques professionnels, pénibilité, SIR, EPI...

Réaliser un accueil sécurité/ dispenser une formation renforcée à la sécurité adaptés au poste et aux risques identifiés

Respecter la qualification contractuelle

Suivre la charge de travail et respecter les limites de temps de travail

Veiller au respect des règles de sécurité

Réagir en cas d'accident : information préalable, analyse des causes, mise en œuvre d'actions correctives

Modalités pédagogiques : analyse des textes, étude de cas

4. Encadrer le travail du salarié intérimaire

Etablir des relevés d'activité sincères : temps de travail effectif, pauses, heures de déplacements professionnels...

Tracer et signaler les retards et absences

Ventiler les heures selon leur nature : heures normales, supplémentaires, complémentaires, nuit, jours fériés, jour de solidarité, dimanche...

Utiliser la période d'essai en lien avec l'agence

Collaborer avec l'agence en matière disciplinaire

Eviter les ruptures abusives ou irrégulières du contrat de mise à disposition

Modalités pédagogiques : analyse des textes, étude de cas

Groupe de 1 à 6 participants

Formateur

Profil consultable sur www.managir.com

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-013
Version 240924

Man'Agir Consultants 15 rue Ambroise Thomas 75009 Paris
01 45 23 22 22 formation@managir.com
S.A.S.U au capital de 72 000€ - APE 8559A - RCS 422.811.539.000.28



